RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Grand Paris sudest avenir

Agir au quotidien et pour demain



TABLE DES MATIÈRES

Présentation du Territoire **4**

Un territoire, une compétence **5**

Les chiffres clés 2024 **6**

Les faits marquants 2024 **7**

La prévention **9**

La collecte des déchets ménagers et assimilés **12**

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées 14

Les emballages 15

Le verre 17

Les déchets végétaux 18

Les encombrants 20

Les déchets alimentaires 21

Les déchèteries 23

Les dépôts sauvages 27

Les déchets municipaux 28

Synthèse des tonnages 29

Le traitement des déchets ménagers et assimilés **31**

La valorisation matière des déchets recyclables 32

La valorisation énergétique du traitement des déchets résiduels 32

Le centre de stockage des déchets ultimes 33

Les indicateurs financiers **35**

Les modalités de financement du service public en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 35

Les dépenses et recettes 35

Perspectives **38**

Glossaire **40**

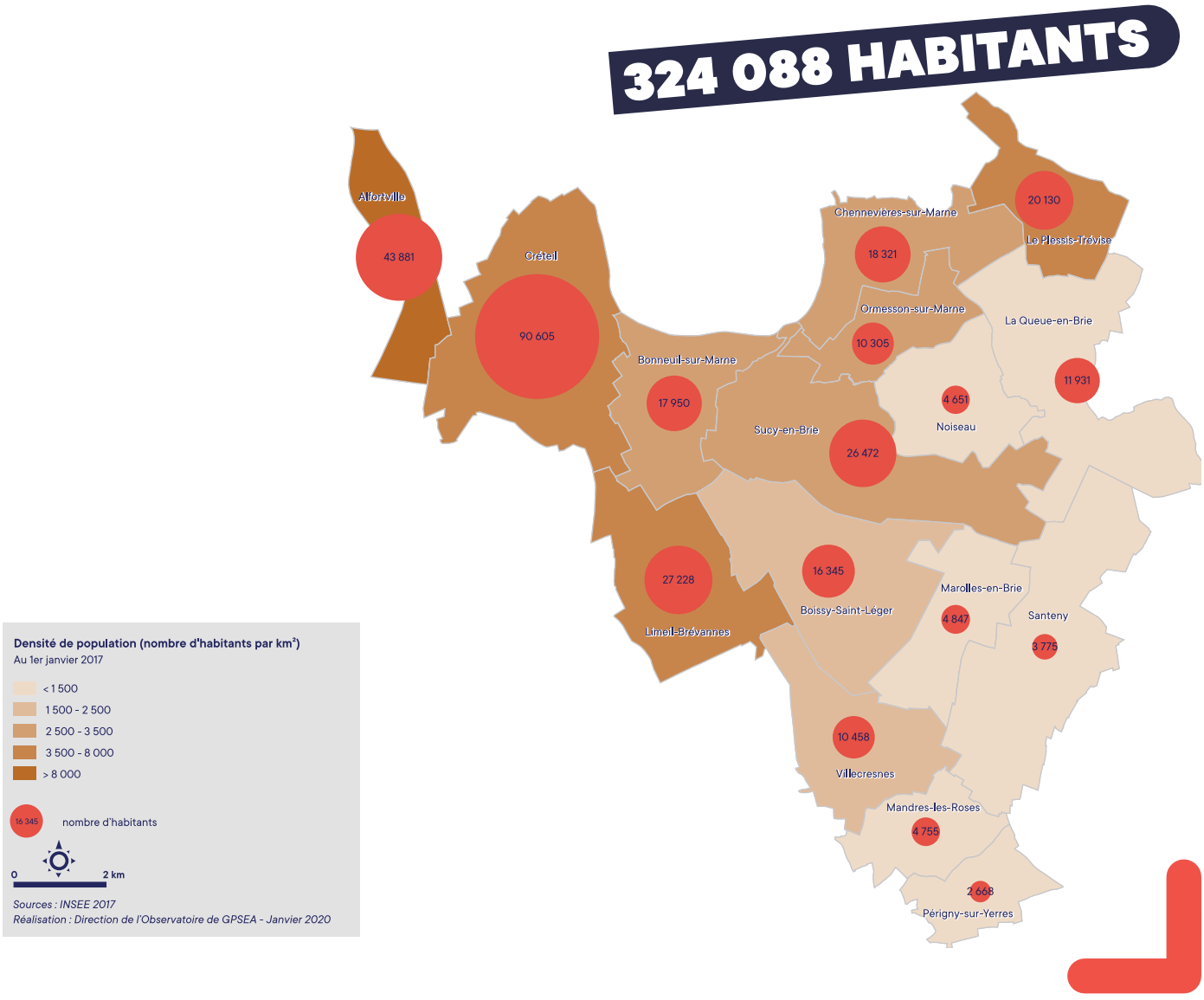
Annexes **41**

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Créé au 1er janvier 2016 en vertu de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) est issu du regroupement des communautés d'agglomération de Plaine Centrale, du Haut Val-de-Marne, de la communauté de communes du Plateau Briard et de la ville de Bonneuil-sur-Marne.

Le Territoire compte, en 2024, une population de **324 088 habitants** (source INSEE 2022) répartis sur 16 communes couvrant une surface de 100 km² : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, et Villecresnes.

Densité de la population



UN TERRITOIRE, UNE COMPÉTENCE

En application de l'article L. 5219-5 du Code Général des Collectivités, Grand Paris Sud Est Avenir exerce depuis sa création, la compétence en matière de « Gestion des déchets ménagers et assimilés » des 16 communes.

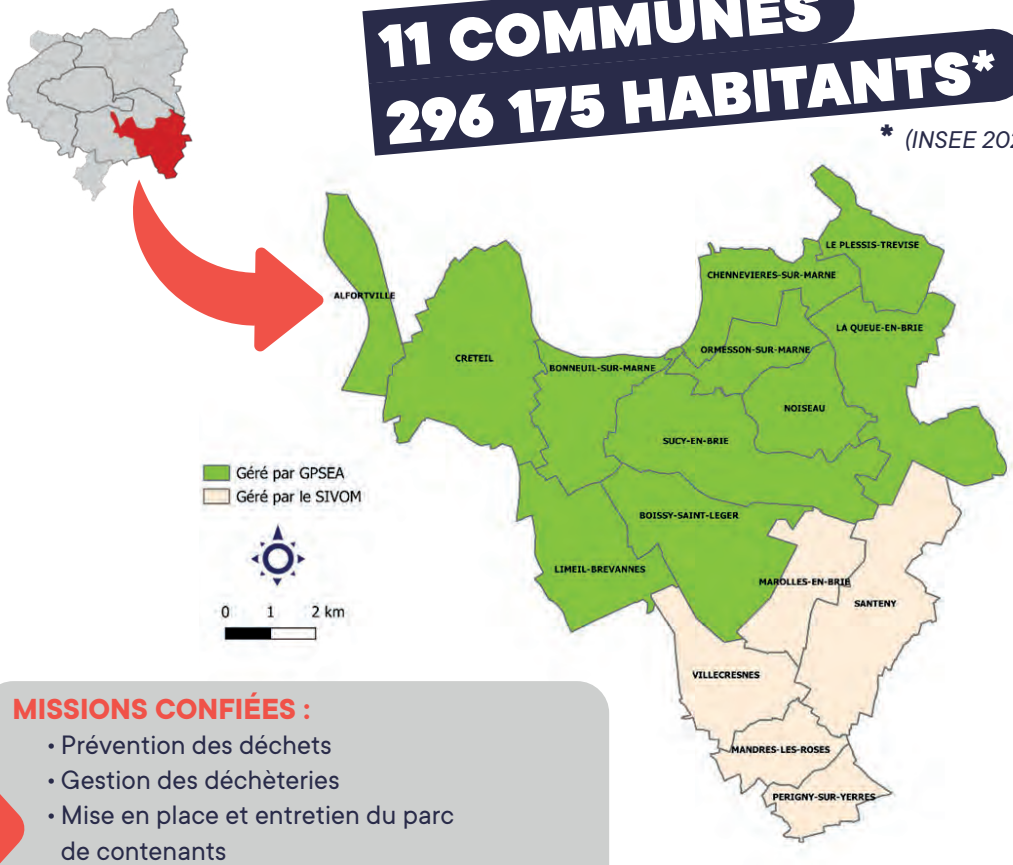
Le Territoire exerce directement sa compétence sur 11 communes (Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Limeil-Brévannes, Noiseau, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie) représentant **296 175 habitants** (INSEE 2022). Cependant, GPSEA adhère au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets des 5 autres communes : Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.

En conséquence, le présent rapport annuel ne traitera que les données des 11 communes desservies directement par GPSEA. Les données des 5 autres sont intégrées au rapport présenté au comité syndical du SIVOM et transmises au Conseil de Territoire de manière distincte.

Territoire de Grand Paris Sud Est Avenir desservi directement par la compétence « déchets »

11 COMMUNES
296 175 HABITANTS*

* *(INSEE 2022)*



- Développement durable
- Eau et assainissement
- Voiries
- Culture, socio-éducatifs
- Equipements sportifs
- Propreté urbaine
- Production florale
- Restauration collective
- Aménagement du territoire
- Déplacement
- **GESTION DES DÉCHETS**
- Développement économique
- Habitat
- Politique de la ville

MISSIONS CONFIÉES :

- Prévention des déchets
- Gestion des déchèteries
- Mise en place et entretien du parc de contenants
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Tri, traitement et valorisation des déchets

LES CHIFFRES CLÉS 2024

Population en gestion directe
296 175 HAB. (Insee 2022)

Déchets ménagers et assimilés (DMA)
119 416 T

Ordures ménagères résiduelles (OMR)
70 184 t

Emballages / journaux- magazines
14 254 t

Verre
4 328 t

Déchets végétaux
8 041 t

Encombrants
5 882 t

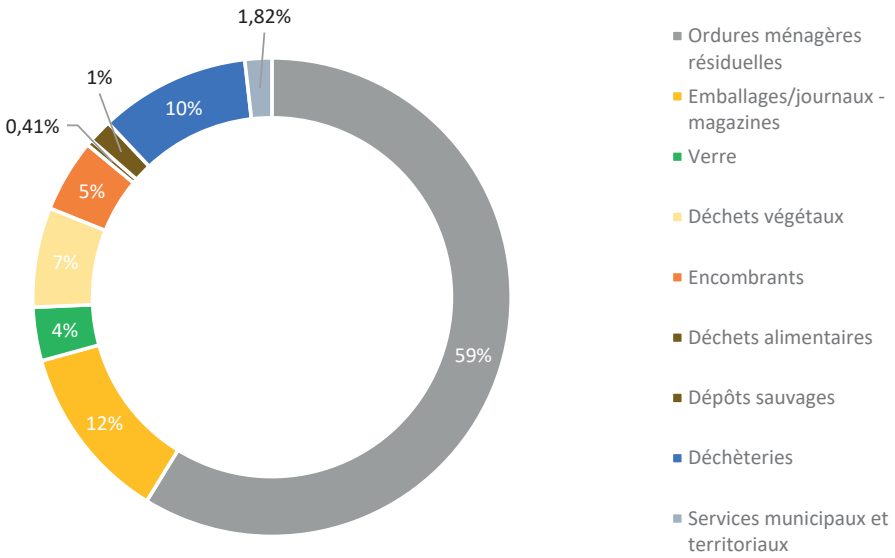
Déchets alimentaires
491 t

Déchèteries
12 152 t

Dépôts sauvages
1 906 t

Déchets municipaux et territoriaux
2 177 t

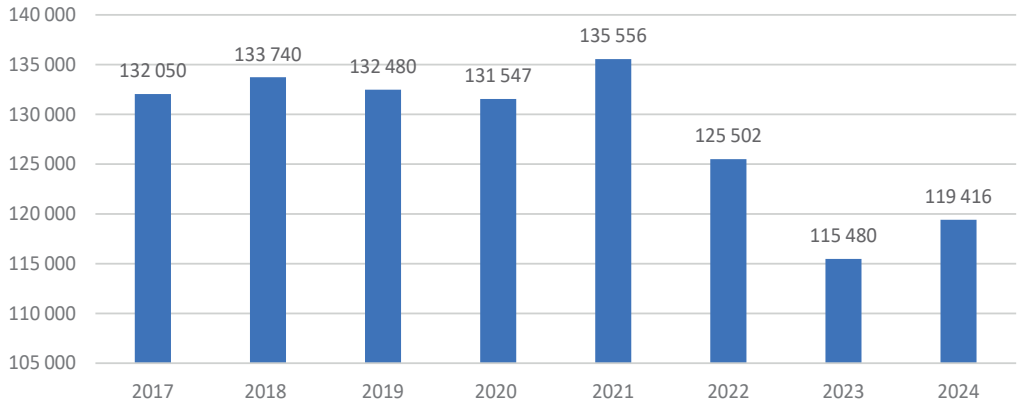
RÉPARTITION DE FLUX COLLECTÉS EN 2024



LES FAITS MARQUANTS 2024

TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN 2024

Evolution de la production des déchets ménagers et assimilés entre 2017 et 2024



+3% entre 2023 et 2024

–10% entre 2017 et 2024

L'année 2024 enregistre une augmentation globale de 3% des déchets ménagers et assimilés collectés par rapport à 2023 soit + 3 935 t de déchets collectés.

Validation de la stratégie du tri à la source des déchets alimentaires

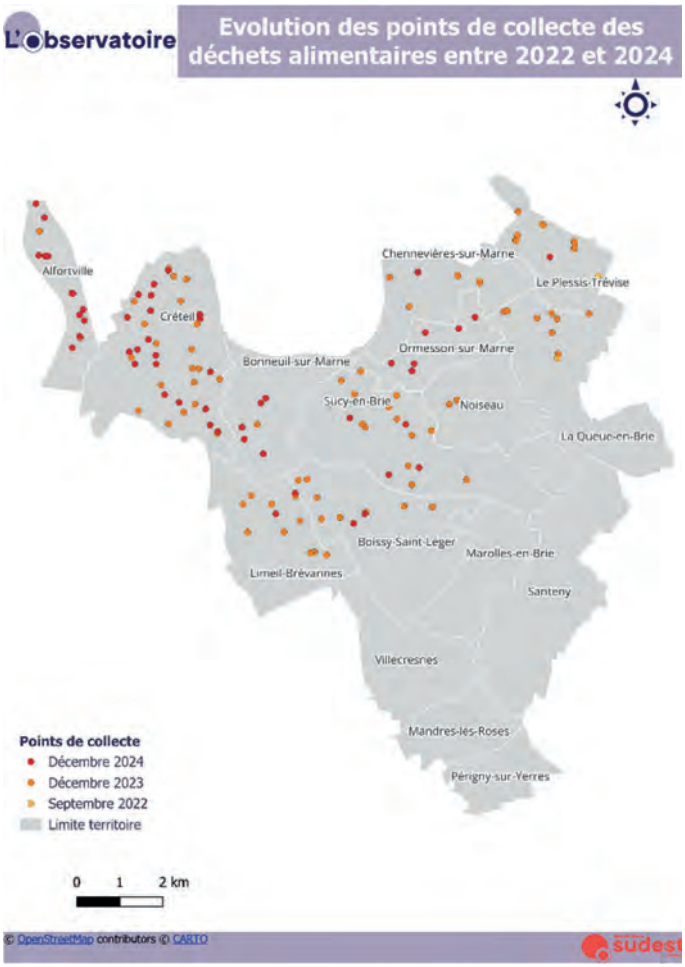
Dans le cadre de la loi du 10 février 2020 de lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (dite loi AGEC) imposant la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a adopté une stratégie de tri à la source des déchets alimentaires validée en conseil des maires en juin 2024 reposant sur :

- Le développement du compostage par la distribution massive de composteurs individuels auprès des particuliers en zones pavillonnaires et collectif dans l'habitat vertical sur la base du volontariat des bailleurs et des syndics ;
- La mise en place de points d'apports volontaires dans des abris-bacs à proximité des points d'intérêts (les crèches, les lieux d'enseignement et les marchés forains) ;
- La poursuite de la collecte en porte à porte des déchets alimentaires auprès de l'ensemble des gros producteurs que sont les établissements scolaires, les marchés forains, les bâtiments administratifs.

Élargissement du dispositif de collecte des déchets alimentaires

En septembre 2022, Grand Paris Sud Est Avenir a démarré l'expérimentation du tri des déchets alimentaires avec 23 sites, puis 53 sites supplémentaires se sont greffés au dispositif l'année suivante. En 2024, le dispositif s'est étendu sur un plus large périmètre intégrant les restaurations collectives du département de Val-de-Marne, des lycées ainsi que des crèches. Le nombre est ainsi passé à 128 points de collecte.

128 POINTS DE COLLECTE EN DÉCEMBRE 2024



Mise en place de nouvelles REP (Responsabilité Élargie aux Producteurs) dans les déchèteries

Grand Paris Sud Est Avenir a signé deux nouvelles conventions avec l'éco-organisme Ecologic pour la collecte des Articles de bricolage et jardin catégorie Thermique (ABJth) et des Articles de sport et de loisirs de plein air (ASL). Les deux autres conventions ont été signées avec Ecomaison pour la collecte des jouets et des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).
Ainsi, ces flux collectés en déchèteries font l'objet d'une collecte séparée en vue d'une meilleure valorisation par le réemploi et le recyclage.

LA PRÉVENTION

Depuis sa création, Grand Paris Sud Est Avenir mène des actions de prévention des déchets ménagers et assimilés afin de réduire leur quantité et leur impact sur l'environnement. Encore aujourd'hui, plus de 50% du contenu des ordures ménagères résiduelles peut être recyclé ou valorisé.

Au cours de l'année 2024, GPSEA a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des scolaires, du grand public et des agents de la collectivité, et répondu aux demandes de composteurs et des divers bacs des usagers.

MISE À DISPOSITION DES COMPOSTEURS



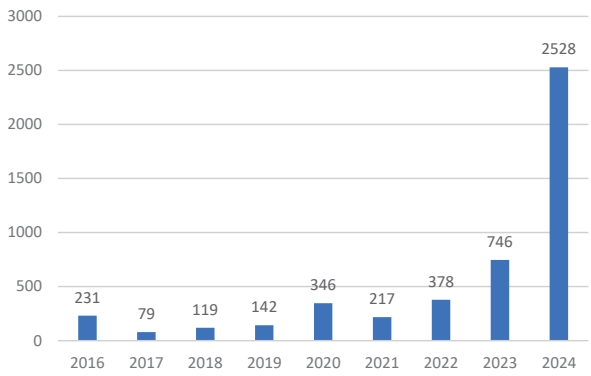
Dans le cadre de la stratégie de gestion des biodéchets définie par la collectivité, Grand Paris Sud Est Avenir a fortement mobilisé ses équipes en semaine et le week-end afin de répondre aux demandes massives de composteurs. En effet, en 2024, 2 528 composteurs ont été distribués sur le Territoire contre 746 en 2023, un record depuis 2016. Entre 2016 et 2024 près de 4 786 composteurs ont été distribués aux usagers.
L'intérêt du compostage est double :

- Ecologique : il permet de réduire le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés mais également de réutiliser la matière première
- Economique : car chaque tonne transformée est économisée

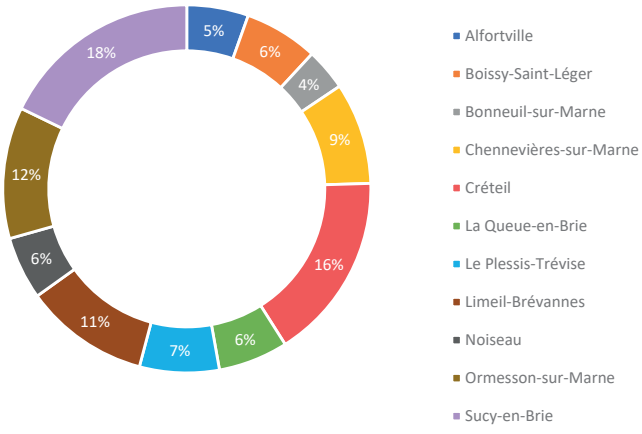
Toutes les informations relatives au compostage domestique sont consultables sur le site internet de la collectivité, rubrique « Le compostage domestique ».

2 528 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS EN 2024
(contre 746 en 2023)

Nombre de composteurs distribués entre 2016 et 2024



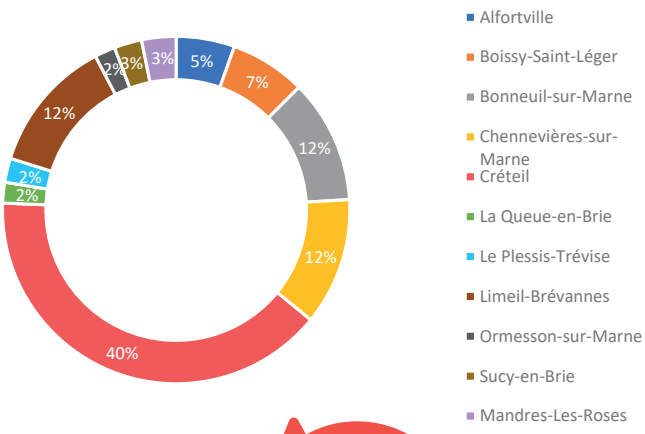
Répartition des composteurs déployés par ville en 2024



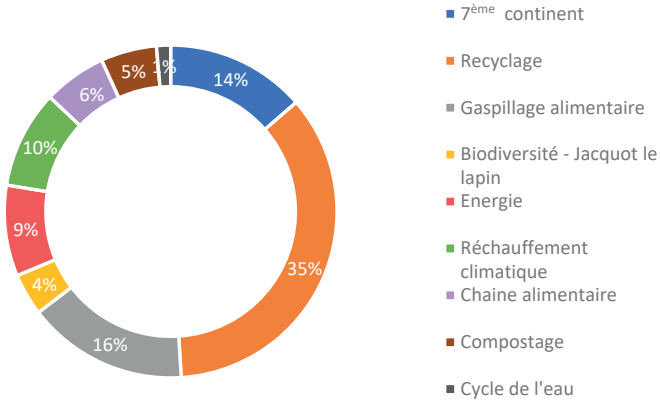
ACTIONS DE SENSIBILISATION : ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

175 classes ont été sensibilisées au cours de l'année 2024 représentant près **4 375 élèves** sur 11 villes du territoire (Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie).

Répartition des séances d'animations assurées sur le Territoire en 2024



Répartition des thématiques d'animations abordées en 2024





Les principales thématiques abordées en 2024 sont : le compostage, la biodiversité, la chaine alimentaire, le cycle de l'eau, le recyclage, l'énergie, le gaspillage alimentaire, le réchauffement climatique et le 7ème continent de plastique.

Afin de mieux faire connaître les animations faites par le Territoire, un catalogue a été créé et transmis à l'ensemble des directrices et directeurs d'école en début d'année scolaire. Les enseignants ont ainsi pu choisir une animation par classe, celles-ci pouvant se dérouler sur une ou deux séances. Ainsi, 201 demandes ont été formulées.

En 2024, les deux principales thématiques ayant été priorisées par les enseignants sont le recyclage et le gaspillage alimentaire.

ANIMATION ET SENSIBILISATION : GRAND PUBLIC

Dans le cadre des manifestations organisées par les villes du territoire telles que Parcs et Jardins en fête à Créteil, la Fête Eco à Boissy-Saint-Léger, Popott' plantes à Sucy-en-Brie, la Fête de l'environnement à Bonneuil-sur-Marne, les journées du Patrimoine à Ormesson-Sur-Marne, GPSEA est sollicité chaque année afin d'animer un stand et sensibiliser les usagers sur des thèmes variés afin de les accompagner dans de nouvelles pratiques et un changement de comportement.



La journée de la citoyenneté
Novembre 2024 – La Queue-en-Brie
« Sensibilisation au tri sélectif »



Journée du Patrimoine
Septembre 2024
Ormesson-sur-Marne
« Sensibilisation au tri sélectif »

ASSOCIATION SAVOIR APPRENDRE : ACTION D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du nouveau marché 2023-2025, l'association Savoir Apprendre gérant l'Exploradôme a poursuivi au cours de l'année scolaire 2023-2024 ses actions d'éducation au développement durable auprès des écoles du Territoire.
Avec une demande très importante des établissements scolaires, GPSEA a retenu 39 classes de CM1 et CM2 réparties sur 15 communes. Le parcours pédagogique s'est déroulé sur 3 séances de 1h30 sur principalement 3 thèmes sélectionnés par les enseignants : 48,4% des classes ont privilégié la découverte de l'énergie et ses enjeux, 29% la vie des déchets et 22,6% ont choisi la biodiversité en ville. Cette action pédagogique est très appréciée par les enseignants notamment grâce à l'alternance de la pratique et de la théorie et le choix des thèmes. Ainsi, près de 1000 élèves ont bénéficié de cette action de sensibilisation au développement durable.



Séance 1 : la médiatrice échange avec les enfants sur la différence entre la météo et climat



Séance 3, parcours sur les déchets : les enfants effectuent l'une des dernières étapes dans la fabrication du papier recyclé, le tamisage.

ACTION DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES AGENTS DE GPSEA : « SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE »

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, le service Environnement a mis en place avec la collaboration de la Chargée de mission du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), 2 actions de sensibilisation qui se sont déroulées dans les locaux du Corbusier et de Perret pendant la pause méridienne. Plus d'une trentaine d'agents se sont prêtés au jeu du calcul de leur bilan carbone et au tri sélectif.



Semaine européenne du développement durable Septembre 2024 – Le Corbusier et Perret

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Grand Paris Sud Est Avenir collecte les déchets issus :

- des ménages ;
- des services du Territoire et des services municipaux (déchets de voirie, entretien des espaces verts, nettoyage des marchés) ;
- des différents bâtiments administratifs, des établissements scolaires, des artisans, des commerçants, des PME-PMI, etc... appelés communément les « déchets assimilables ».

Parmi tous ces déchets collectés, on distingue 2 grandes familles :

- Les déchets ménagers, qui comprennent les emballages collectés dans le bac à couvercle jaune, le verre collecté dans le bac à couvercle vert, les déchets résiduels collectés dans le bac à couvercle gris ou grenat, et les déchets alimentaires collectés dans le bac à couvercle marron ;
- Les déchets occasionnels c'est-à-dire les déchets verts, les déchets métalliques, les déchets de bois, les pneumatiques usagés, les déchets de construction et de démolition non évolutifs (béton, carrelage...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets encombrants en mélange essentiellement composés de déchets non valorisables (c'est-à-dire ne comprenant pas des matériaux cités précédemment), les déchets ménagers spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages) et les déchets de textiles usagés.

La collecte des déchets ménagers est assurée sur le Territoire selon deux modes :

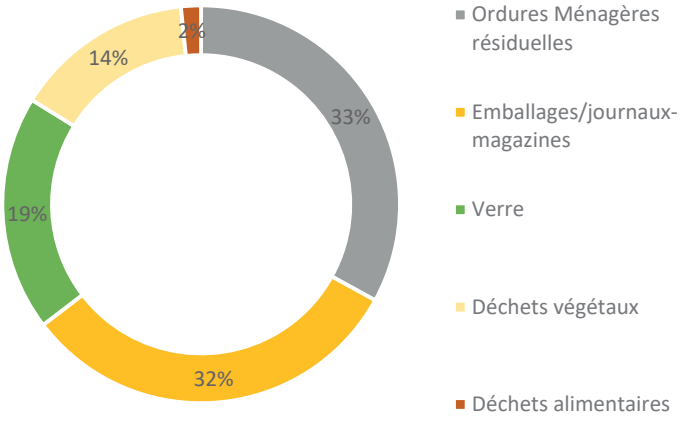
La collecte en porte-à-porte :

Elle représente environ plus de 80% des déchets ménagers et assimilés collectés.
Sont concernés par cette collecte : les ordures ménagères résiduelles, les emballages/journaux-magazines, le verre, les déchets végétaux, les encombrants et les déchets alimentaires.

Répartition des bacs distribués par flux en 2024

7 410 BACS MIS EN PLACE EN 2024

soit –11% par rapport à 2023



Des contenants sont attribués gratuitement aux usagers pour faciliter le geste de tri et garantir la sécurité du personnel en charge de la collecte.
La société SULO assure la fourniture et la maintenance des bacs dans le cadre d'un marché public conclu pour une durée de 7 ans (de 2022 à 2029).



Ordures ménagères résiduelles
2 447



Emballages
2 341



Verre
1 421



Déchets végétaux
1 080



Déchets alimentaires
121

La collecte en apport volontaire :

Elle regroupe en moyenne 5% des déchets ménagers et assimilés collectés. Sont concernés par cette collecte : les ordures ménagères résiduelles, les emballages/journaux-magazines et le verre.
Elle est réalisée en conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés qui sont mis à disposition des usagers sur l'espace public ou privé selon les projets afin qu'ils y déposent leurs déchets. Ceux-ci sont équipés de sonde de remplissage afin d'optimiser la collecte.
En 2024, 15 nouveaux conteneurs enterrés ont été installés sur le territoire soit 12 sur la ville de Créteil et 3 à Boissy-Saint-Léger.

499 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE INSTALLÉS ENTRE 2013 ET 2024



Conteneurs semi-enterrés – Créteil



Conteneurs enterrés Boissy-Saint-Léger



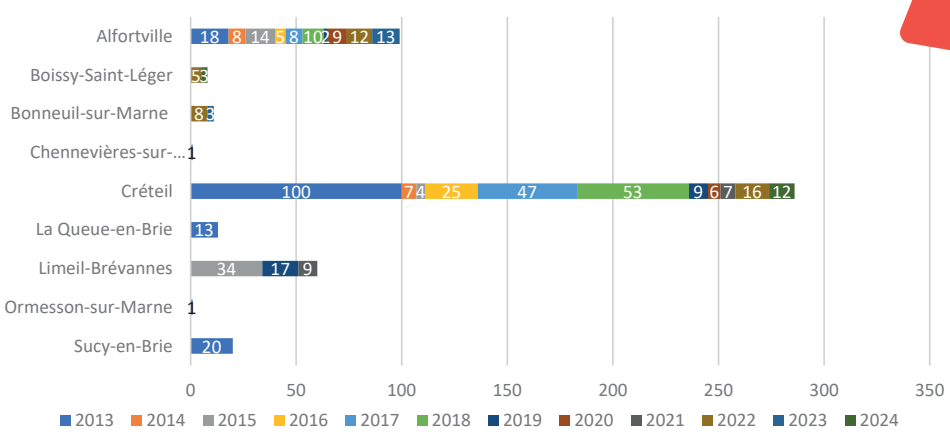




Conteneurs aériens La Queue-en-Brie

Le territoire compte en 2024 499 conteneurs installés entre 2013 et 2024 soit 189 conteneurs d'ordures ménagères résiduelles (2 aériens, 12 semi-enterrés, et 175 enterrés), 184 conteneurs d'emballages papiers (14 aériens, 14 semi-enterrés, et 156 enterrés) et 126 conteneurs de verre (20 aérien et 106 enterrés).

Evolution des points d'apport volontaire déployés sur le Territoire entre 2013 et 2024



La collecte en déchèteries :

Elle représente environ 15% des déchets ménagers et assimilés collectés. Les déchèteries sont mises à disposition des usagers afin de récupérer les déchets ne pouvant pas être collectés en porte-à-porte ou dans les points d'apport volontaire, en raison de leur volume et/ou de leur nature.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES

Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée :

- en porte-à-porte le matin entre 2 et 5 fois par semaine en habitat collectif et 1 à 2 fois par semaine en zone pavillonnaire,
- en apport volontaire.

189 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE*

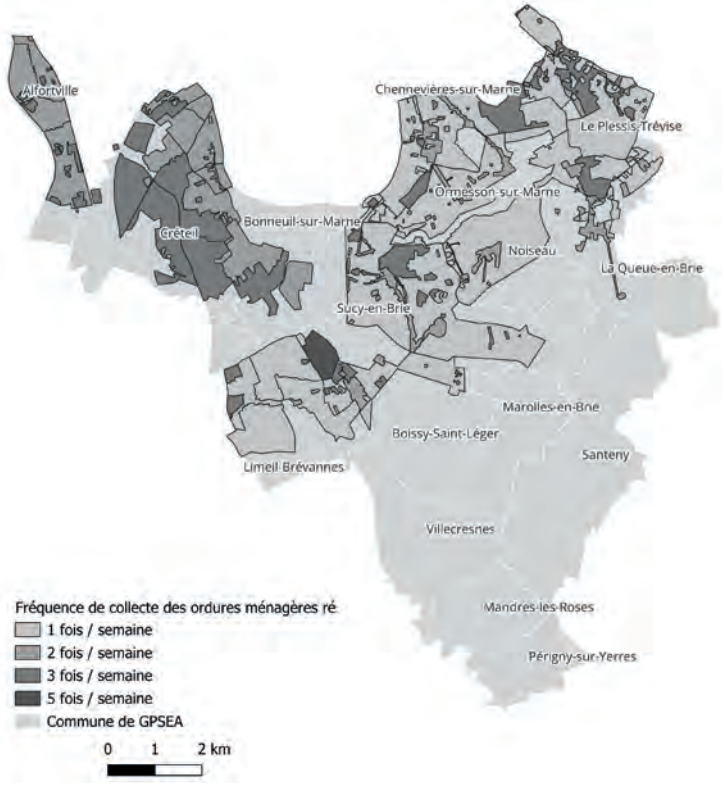
* *(175 enterrés, 12 semi-enterrés et 2 aérien)*







Fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles



70 184 T D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES EN 2024

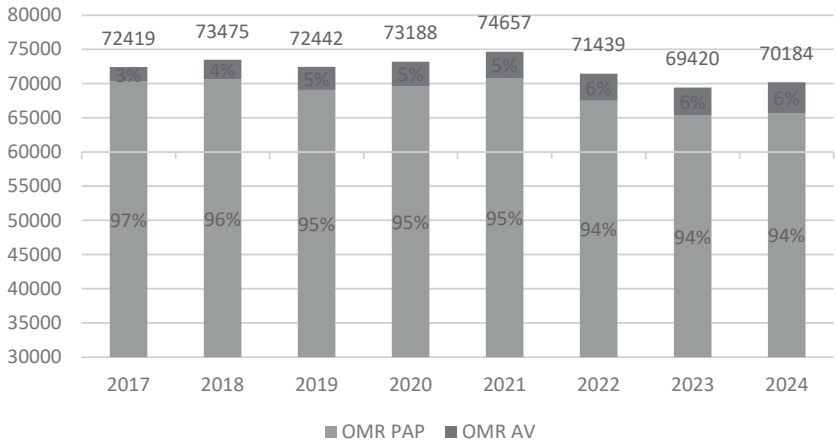
68 678 BACS EN PLACE EN 2024



Tonnages collectés

En 2024, 70 184 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur le territoire dont 65 696 tonnes en porte-à-porte et 4 487 tonnes en apport volontaire. La production d'ordures ménagères résiduelles enregistre une légère augmentation de 1% par rapport à 2023 et une baisse de 3 % par rapport à 2017.

Evolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées entre 2017 et 2024



+1% entre 2023 et 2024

-3% entre 2017 et 2024

LES EMBALLAGES

Organisation de la collecte

La collecte des emballages (papier, journaux, magazines, carton ...) est assurée :

- en porte-à-porte le matin entre 1 et 2 fois par semaine en habitat collectif et pavillonnaire ;
- en apport volontaire.

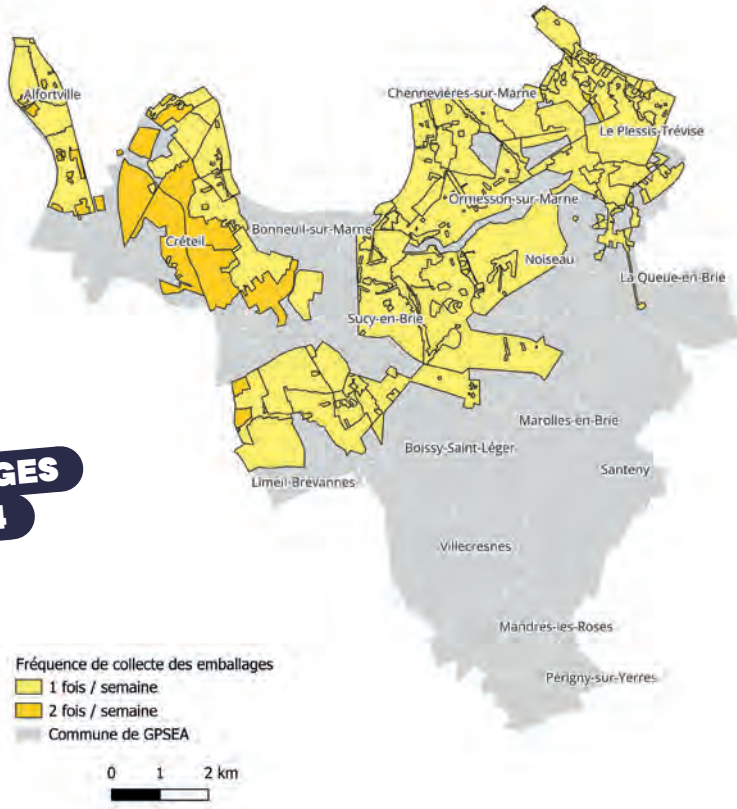
47 121 BACS EN PLACE EN 2024



184 CONTENEURS D'EMBALLAGES/ JOURNAUX-MAGAZINES

(156 enterrés, 14 semi-enterrés et 14 aériens)

Fréquence de collecte des emballages

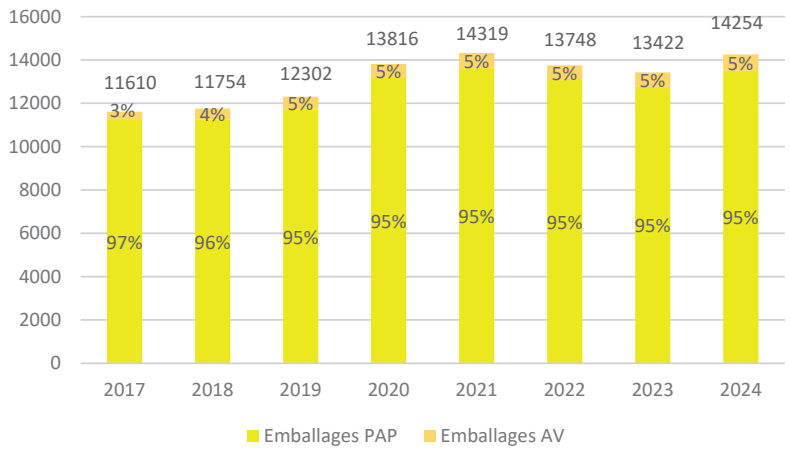


14 254 T D'EMBALLAGES COLLECTÉS EN 2024

Tonnages collectés

En 2024, 14 254 tonnes d'emballages papier journaux ont été collectés dont 13 503 tonnes en porte-à-porte et 751 tonnes en apport volontaire. La production d'emballages enregistre une augmentation de 6% par rapport à 2023 et de 14 % par rapport à 2017.
Ainsi, le territoire a trié un peu plus ses emballages papier, journaux, magazines en 2024 qu'en 2023 et 2022 soit respectivement 13 422 tonnes et 13748 tonnes.

Evolution des tonnages des emballages / journaux-magazines collectés entre 2017 et 2024



+6% entre 2023 et 2024

+14% entre 2017 et 2024

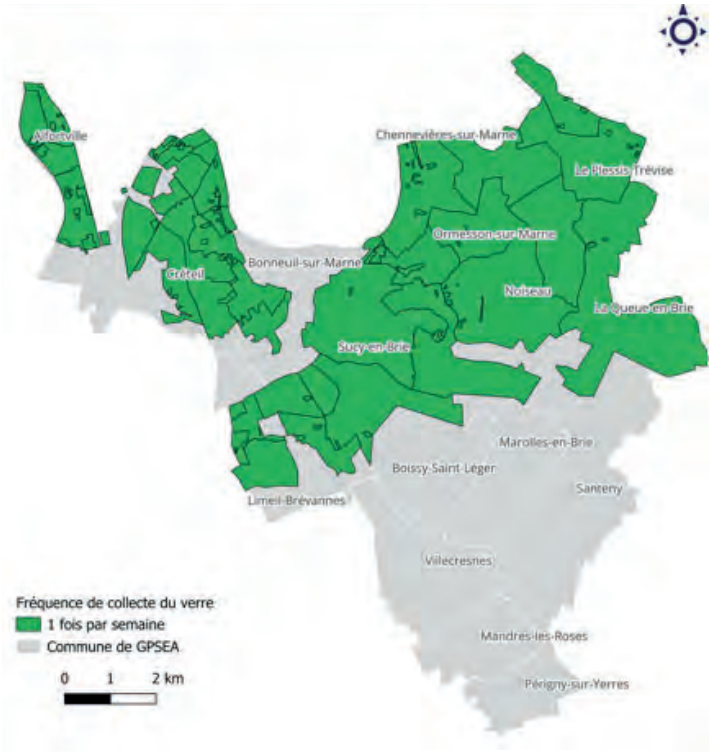
LE VERRE

Organisation de la collecte

La collecte du verre est assurée :
- en porte-à-porte, un matin par semaine en habitat collectif et pavillonnaire ;
- en apport volontaire.

Fréquence de collecte du verre

4 328 T DE VERRE COLLECTÉS EN 2024



24 611 BACS EN PLACE EN 2024







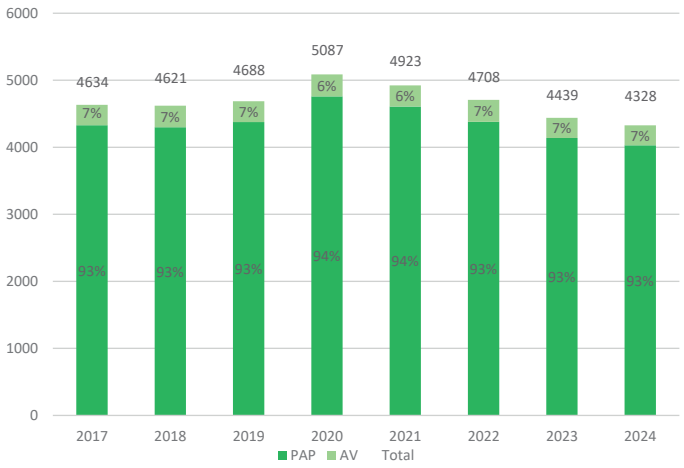
126 CONTENEURS DE VERRE

(106 enterrés et 20 aériens)

Tonnages collectés

En 2024, 4 327,94 tonnes de verre ont été collectés dont 4 029,26 tonnes en porte-à-porte et 298,68 tonnes en apport volontaire soit une baisse de 3 % par rapport à 2023 et de 7 % par rapport à 2017. Cette baisse du volume du verre poursuit la tendance de l'année 2023. Elle s'explique sans doute par un changement des habitudes de consommation.

Evolution du verre collecté entre 2017 et 2024



–3% entre 2023 et 2024

–7% entre 2017 et 2024

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Organisation de la collecte

Les déchets végétaux sont collectés selon l'organisation suivante :

- **Secteur Ouest** (regroupant les villes d'Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Limeil-Brévannes) : uniquement dans les secteurs pavillonnaires à raison d'un passage par semaine de mi-mars à mi-décembre,
- **Secteur Est** (regroupant les villes de Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Noiseau, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie) : sur l'habitat individuel et collectif à raison d'un passage par semaine de mi-mars à mi-décembre et d'un passage par mois de mi-décembre à mi-mars.

Les déchets végétaux concernés par cette collecte sont les tontes de gazon, les branchages ficelés en fagots, les feuilles, plantes et fleurs fanées. En complément de la collecte en porte-à-porte, les végétaux peuvent être également déposés en déchèterie.



La pré-collecte :

- **Secteur Ouest** : une dotation annuelle de sacs en papier est fournie début mars à raison d'un sac par semaine de collecte,
- **Secteur Est** : des bacs de 240 L sont fournis dans la limite de 3 bacs par adresse.

Collecte des sapins naturels

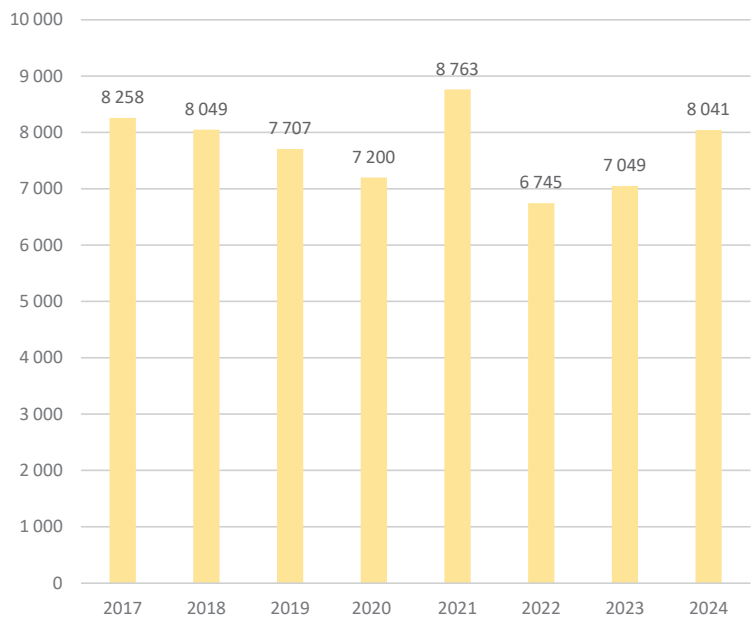


Grand Paris Sud Est Avenir assure également la collecte des sapins naturels grâce à un réseau d'enclos dont les emplacements sont déterminés en collaboration avec les villes.
En 2024, la collecte des sapins a été réalisée sur 105 enclos à sapins répartis sur les 10 villes afin d'être valorisés en broyat ou compost.
Près 6300 sapins ont été collectés soit 410 sapins de plus par rapport à la campagne de collecte de 2023 (5 890). 95% des sapins étaient conformes.
Les sapins floqués ne sont pas acceptés dans les enclos en raison de la présence des produits chimiques utilisés pour le flocage, ce qui ne permet pas de les composter.

Tonnages collectés

En 2024, 8 041 tonnes de déchets végétaux ont été collectés en porte-à-porte soit une augmentation de 14% par rapport à 2023 et une diminution de 3 % par rapport à 2017.

Evolution des tonnages de déchets végétaux collectés entre 2017 et 2024



+14% entre 2023 et 2024

-3% entre 2017 et 2024

8 041 T DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

LES ENCOMBRANTS

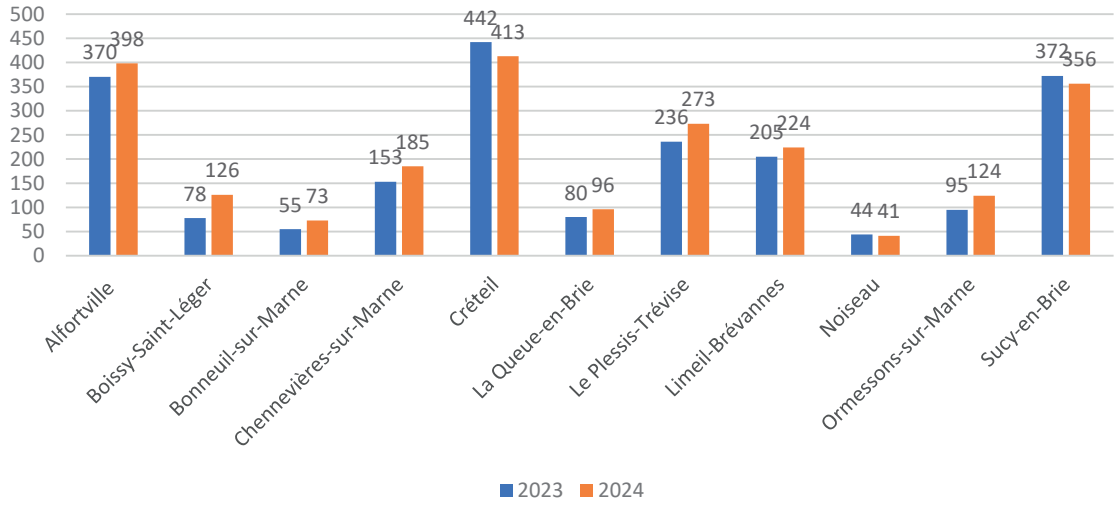
Organisation de la collecte

Les objets encombrants sont collectés :

- en porte-à-porte une fois par mois sur tout le Territoire ;
- sur rendez-vous pour le mobilier, les équipements électriques et électroniques et les pots de peinture vides. La réservation d'un créneau peut se fait sur la plateforme ***monservicedechets.com*** ou par téléphone auprès du Service Relations Usagers au **01 41 94 30 00** ;
- dans des locaux de pré-tri pour les sites équipés de points d'apport volontaire enterrés. Ces locaux sont dotés de grille permettant d'effectuer un pré-tri et une collecte préservante afin de mieux valoriser les déchets ainsi collectés.

Parmi les objets encombrants acceptés lors de la collecte en porte-à-porte sont le gros et petit mobilier (tables, chaises, armoire, bibliothèque, lits, matelas, sommiers...), les déchets issus du bricolage hors gravats (porte, fenêtre, volets, revêtement de sol), sanitaires (éviers, lavabo, ballon eau chaude, baignoire), les équipements de jardinage et de loisirs.
Certains déchets ne sont par ailleurs pas admis aux encombrants en raison de leur nature, leur taille ou leur dangerosité nécessitant un traitement spécifique à savoir les gravats, les pneus usagés, les bouteilles de gaz, les produits toxiques. Ils doivent donc être apporter en déchèterie.
En 2024, **2 309** demandes sur rendez-vous ont été enregistrées contre 2 130 en 2023 soit une augmentation de 8%. Les usagers se sont progressivement appropriés de ce service sur rendez-vous. La ville enregistrant la forte progression des demandes par rapport à l'année 2023 est Boissy-Saint-Léger avec une augmentation de 62%, suivie de Bonneuil-sur-Marne avec 33% et Ormesson-sur-Marne avec 31%.
Cette progression doit toutefois être nuancée par le constat que près de la moitié de ces rendez-vous n'est pas honorée.

Répartition par commune des demandes d'enlèvements des encombrants sur rendez-vous en 2023 et 2024

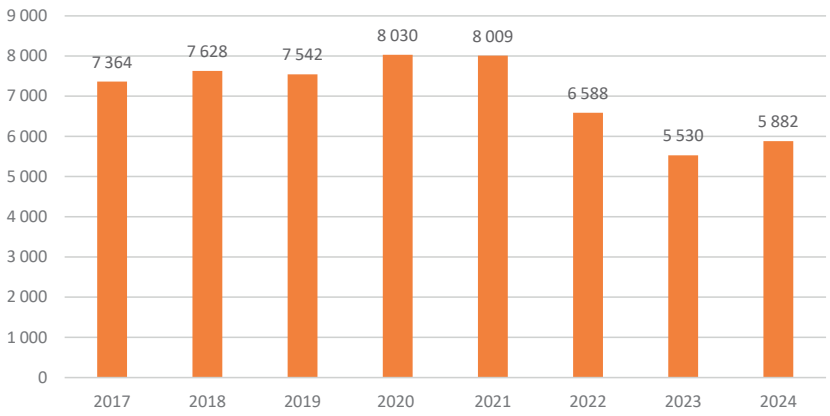


Les objets encombrants peuvent notamment être déposés gratuitement en déchèteries ou dans une des ressourceries du Territoire (voir la liste en annexe 1) qui feront l'objet d'une valorisation par le réemploi, la réparation et le recyclage.

Tonnages collectés

En 2024, 5 882 tonnes d'objets encombrants ont été collectées en porte-à-porte soit une augmentation de 6% par rapport à 2023 et une diminution de 20 % par rapport à 2017.

Evolution des tonnages des objets encombrants collectés entre 2017 et 2024



+6% entre 2023 et 2024

–20% entre 2017 et 2024

5 882 T D'ENCOMBRANTS EN 2024

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La loi 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC) impose la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets.

Dans le cadre de sa démarche de collecte des déchets alimentaire à la source, GPSEA a mandaté un bureau d'études afin de dimensionner différents scénarios dans le but de choisir les solutions de tri à la source des déchets alimentaires à déployer sur le Territoire.

491 T DE DÉCHETS ALIMENTAIRES EN 2024

Organisation de la collecte

Les déchets alimentaires sont collectés :

- en porte-à-porte auprès des sites d'expérimentation que sont les établissements scolaires et les sites de restauration collectives publique, à raison de 2 passages par semaine, les mardis et vendredis
- sur site pour les marchés forains, chaque jour de marché.

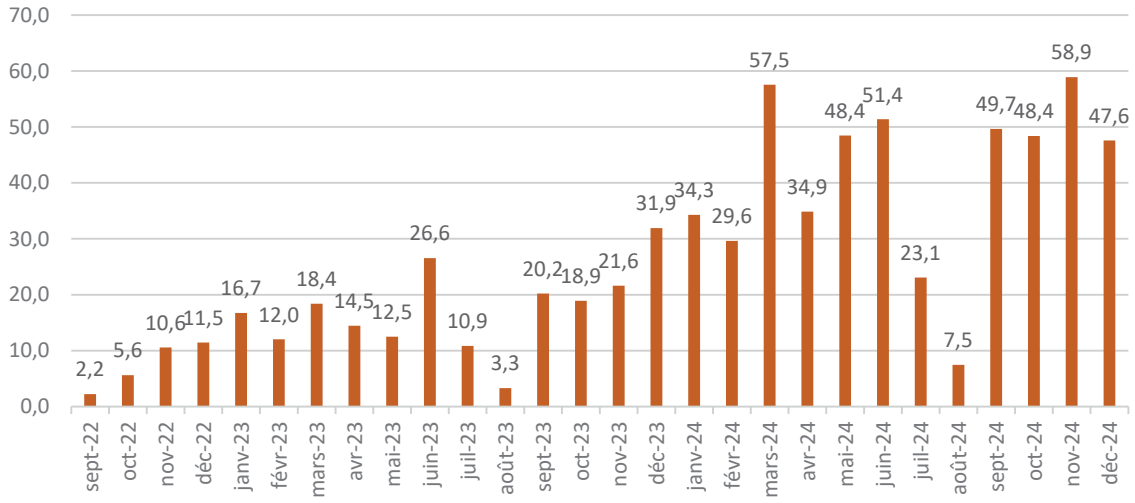


365 BACS EN PLACE EN 2024

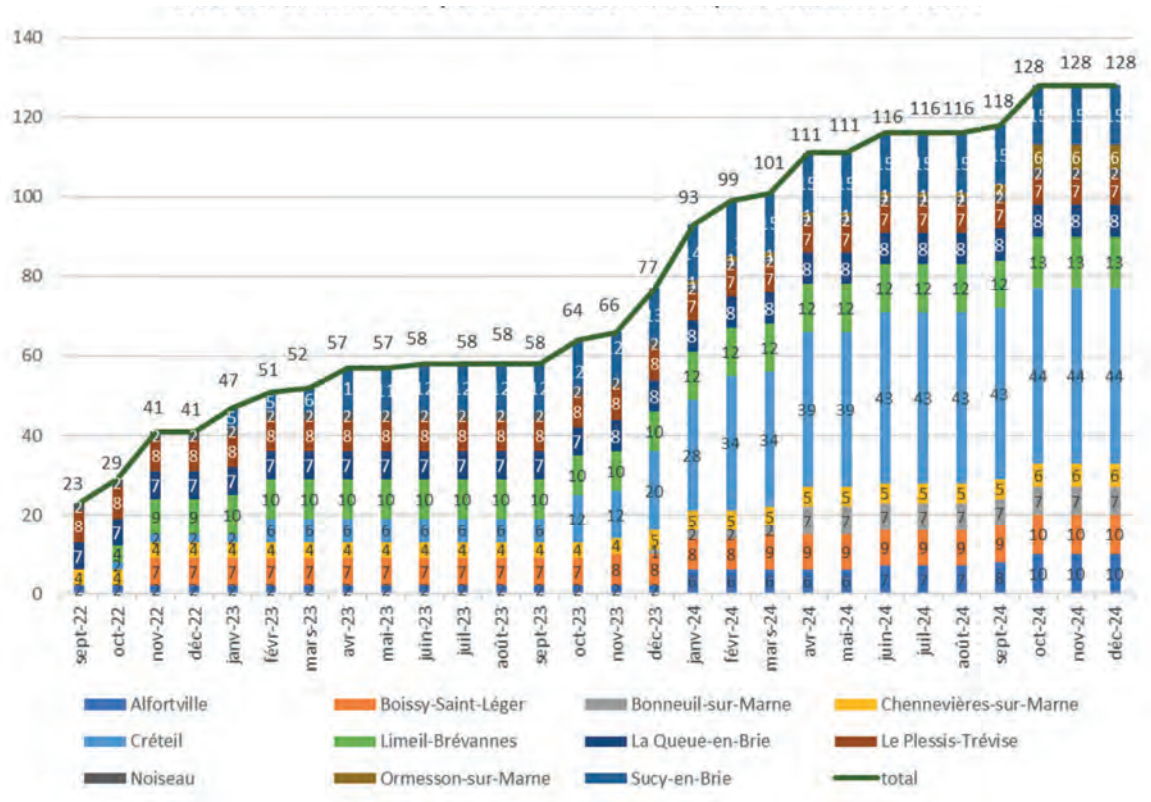
Tonnages collectés

En 2024, 491 tonnes de déchets alimentaires ont été collectés en porte-à-porte soit un tonnage 2 fois plus important qu'en 2023. Cette augmentation s'explique par le rajout des 66 nouveaux points de collecte.

Evolution des déchets alimentaires collectés entre septembre 2022 et décembre 2024



Evolution du nombre de points de collecte mis en place entre 2022 et 2024



LES DÉCHÈTERIES

Grand Paris Sud Est Avenir dispose de 5 déchèteries pour répondre aux besoins d'évacuation des déchets occasionnels produits par les usagers. Elles sont situées à Alfortville, Créteil, La Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes, et Sucy-en-Brie. Leur amplitude d'ouverture a été augmentée en 2022.

Répartition des déchèteries sur le territoire



Organisation des déchèteries

Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes
L'exploitation de ces déchèteries est confiée à la société Suez pour l'accueil du public (haut de quai) et la gestion des déchets (bas de quai).

Sous réserve des conditions d'accès (hauteur des véhicules limité à 1,90 m et un véhicule léger), les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets sur présentation des pièces justificatives (pièces d'identité, justificatif de domicile, carte grise) 3 fois par semaine maximum.

En revanche, les artisans, les commerçants et les établissements publics doivent acheter des tickets d'accès et respecter la limite de 3 passages maximum par semaine et d'un apport limité au plus à 1m^3 par passage.

La Queue-en-Brie et Sucy-en-Brie
La gestion de l'accueil du public (haut de quai) est assurée en régie par les agents de GPSEA et celle du bas de quai est confiée à la société Suez.

Seuls les particuliers ont accès à ces déchèteries dans la limitation de 10 passages par mois pour un apport par passage d'1m3. L'accès aux sites se fait grâce à une carte d'accès individuelle remise sur demande et transmission de pièces justificatives.

Horaires d'ouvertures des déchèteries

	Déchèteries				
Villes	Alfortville	Créteil	Limeil-Brévannes	La Queue-en-Brie	Sucy-en-Brie
Adresse	15, digue d'Alfortville (Z.A.C. Val-de-Seine)	rue François Mauriac	avenue Descartes (près du stade D. Pironi)	600, route de Brie	20, avenue de la Sablière
Jours et horaires d'ouvertures	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi-Dimanche : 14h-18h Mercredi-Samedi : 9h-12h30 / 14h-18h	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi-Dimanche : 9h-12h30 Mercredi-Samedi : 9h-12h30 / 14h-18h	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi-Dimanche : 14h-18h Mercredi-Samedi : 9h-12h30 / 14h-18h	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi-Dimanche : 14h-18h Mercredi-Samedi : 9h-12h30 / 14h-18h	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi-Dimanche : 9h-12h30 Mercredi-Samedi : 9h-12h30 / 14h-18h

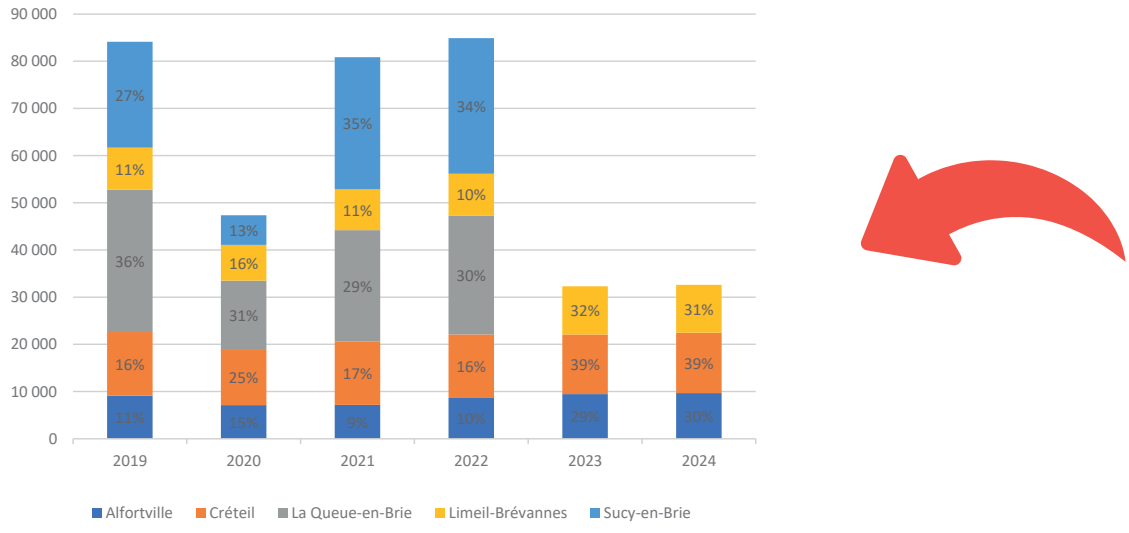
Evolution de la fréquentation des déchèteries

En raison du dysfonctionnement de l'outil de comptage des déchèteries de La Queue-en-Brie et de Sucy-en-Brie les données n'ont pu être traités. Seules les données des 3 autres déchèteries seront traitées. En 2024, le total des fréquentations des déchèteries d'Alfortville, de Créteil et Limeil-Brévannes enregistre une légère augmentation de 1 % par rapport à l'année 2023, on passe de 32 294 à 32 612.

Déchèteries	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2019 / 2024	Evolution 2023 / 2024
Alfortville	9 115	7 130	7 175	8634	9445	9 672	6%	2%
Créteil	13 503	11 684	13 450	13 477	12 645	12 797	-5%	1%
La Queue-en-Brie	30 169	14 696	23 565	25 198	NC	NC		
Limeil-Brévannes	8 887	7 575	8 666	8 838	10 204	10 143	14%	-1%
Sucy-en-Brie	22 430	6 263	27 996	28 729	NC	NC		
Total	84 104	47 348	80 852	84 876	32 294	32 612		1%

NC : Non connu du fait de dysfonctionnement de l'outil de comptage.

Evolution de la fréquentation des déchèteries par déchèterie entre 2019 et 2024

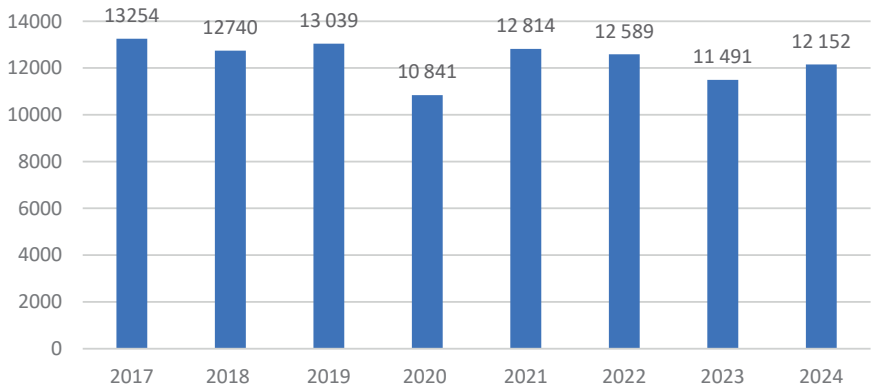


Sur les 3 déchèteries, on note une fréquentation globalement stable par rapport à 2023. En revanche, par rapport à l'année 2019 la déchèterie de Limeil-Brévannes a augmenté sa fréquentation de 14% et Alfortville de 6%, alors que Créteil a enregistré une baisse de fréquentation de 5%.

Tonnages collectés en déchèteries

En 2024, 12 152 tonnes de déchets, tout flux confondu, ont été collectés dans les déchèteries soit une augmentation de 6% par rapport à 2023 (661 tonnes de déchets de plus). En revanche, les déchèteries enregistrent une baisse de 8% de leurs tonnages par rapport à l'année 2017.

Evolution des déchets collectés en déchèteries entre 2017 et 2024



+6% entre 2023 et 2024

–8% entre 2017 et 2024

12 152 T DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2024

L'augmentation des tonnages et la stabilisation de la fréquentation montrent que les apports sont plus importants à chaque passage que l'année précédente.

Composition des déchets collectés en déchèteries



Déchets végétaux

860 t soit +16%
par rapport à 2023



Gravats

3695 t soit -10%
par rapport à 2023



Bois

750 t soit -2%
par rapport à 2023



Ferrailles

270 t soit -5%
par rapport à 2023



Cartons

160 t soit -3%
par rapport à 2023



DEA

1249 t soit +81%
par rapport à 2023



Déchets toxiques

180 t soit -3%
par rapport à 2023



Huiles moteur

23 t soit -9%
par rapport à 2023



D3E

279 t soit +1%
par rapport à 2023



Tout-venant

4 651 t soit +10
par rapport à 2023



Piles

2,89 t soit +15%
par rapport à 2023



Tubes - lampes

1,97 t soit +10%
par rapport à 2023



Pneumatiques

25 t soit -16%
par rapport à 2023



ASL

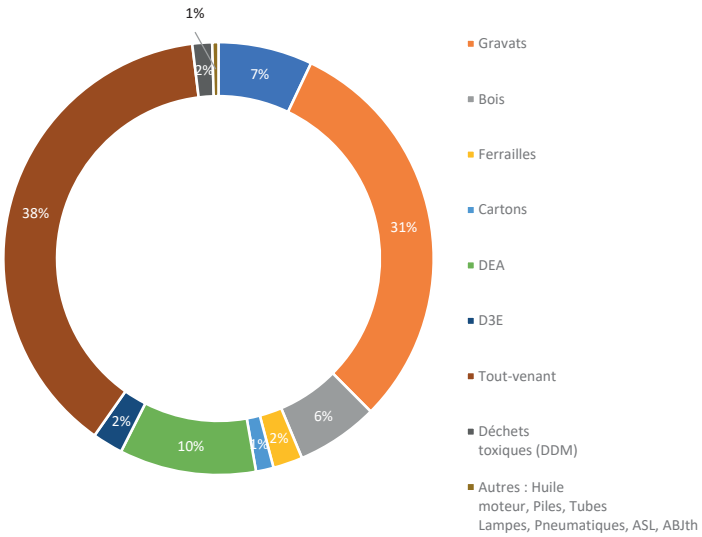
4 t



ABJth

0,24 t

Répartition des déchets collectés en déchèteries en 2024



Deux flux représentent à eux seuls 69% des déchets collectés dans les déchèteries :

LES GRAVATS : 30%
LE TOUT-VENANT : 38%

LES DÉPÔTS SAUVAGES

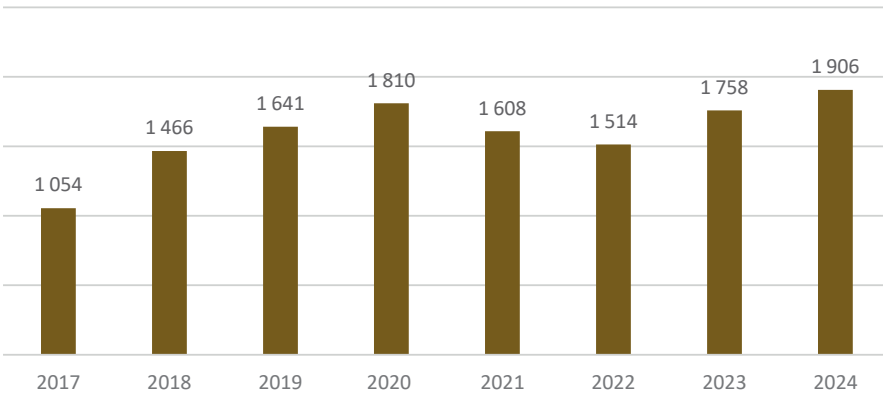
Organisation de la collecte

Dans le cadre de l'amélioration de son cadre de vie, GPSEA enlève, du lundi au samedi, les déchets abandonnés aussi appelés dépôts sauvages présent sur l'espace public.
Cette collecte est organisée de façon « préservante », à savoir que tous les flux pouvant être valorisés en déchèterie sont collectés avec un véhicule à hayon afin de préserver l'intégrité du déchet. La part résiduelle est collectée en benne compactrice en vue d'une valorisation énergétique.

Tonnages collectés

En 2024, 1 906 tonnes de dépôts sauvages résiduels ont été collectés soit une hausse de 8% par rapport à 2023 et de 81 % par rapport à 2017.

Evolution des tonnages des dépôts sauvages collectés entre 2017 et 2024



+8% entre 2023 et 2024

+81% entre 2017 et 2024

1 906 T DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2024

L'augmentation est liée, en partie, par les outils de signalements mis en place par les villes et, de plus en plus, appropriés par les habitants.

LES DÉCHETS MUNICIPAUX

Ils représentent l'ensemble des déchets collecté dans les bennes mises à disposition par le Territoire dans les Centres Techniques Municipaux (CTM) ou les sites techniques de GPSEA comme la production florale ou la propreté urbaine. Ils représentent essentiellement des déchets de nettoiement des voiries et d'entretien des espaces verts.

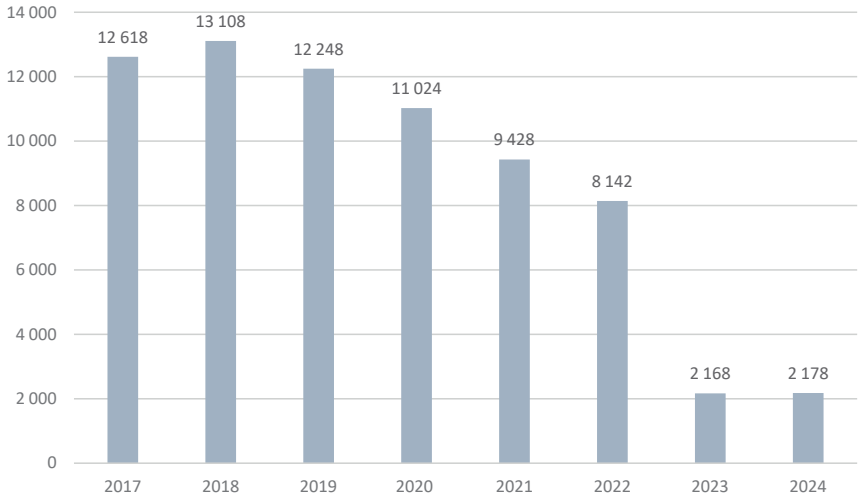
Organisation de la collecte

Les enlèvements des bennes sont réalisés à la demande des services municipaux.

Tonnages collectés

En 2024, 2 178 tonnes de déchets municipaux et territoriaux ont été collectés un tonnage stable par rapport à 2023 qui comptait 2 168 tonnes et une très forte baisse de 83 % par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par des apports des services directement dans les exutoires de traitement.

Evolution des tonnages des déchets des services communaux et territoriaux collectés entre 2017 et 2024



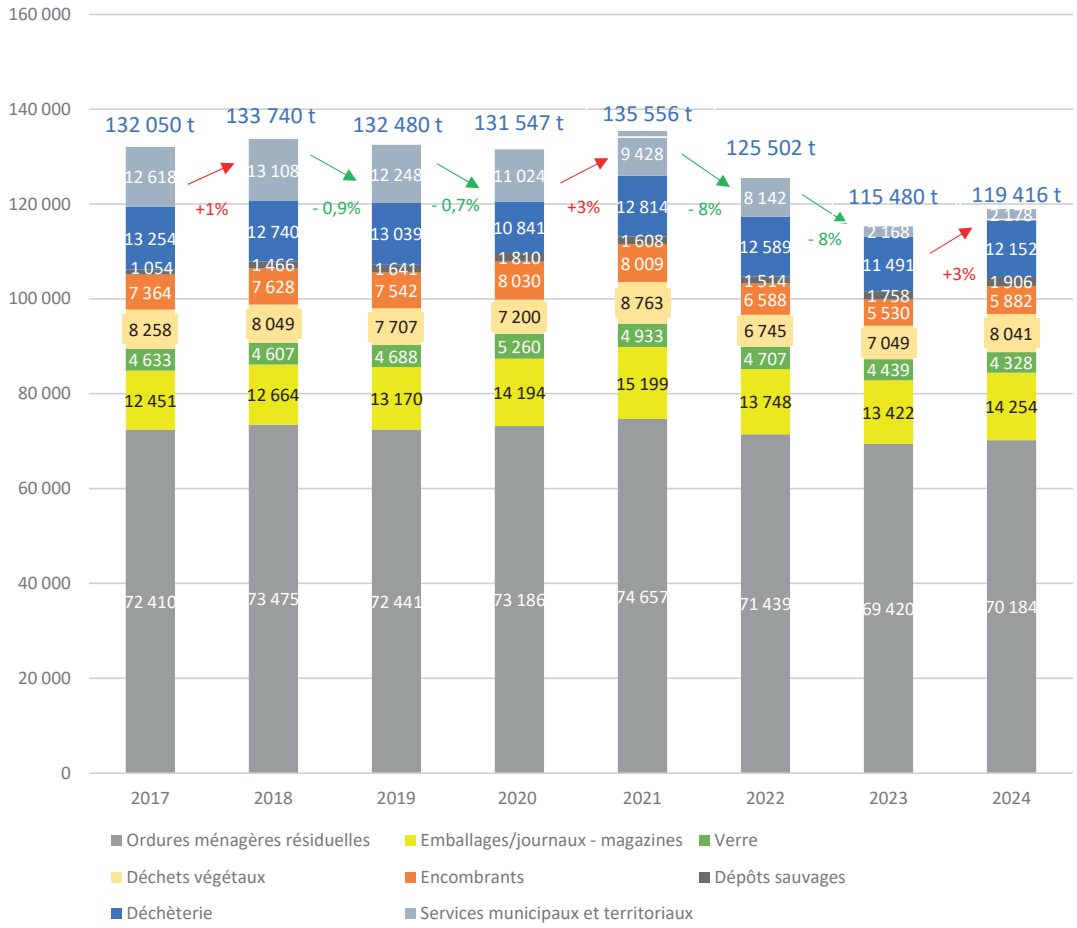
+0,47% entre 2023 et 2024

-83% entre 2017 et 2024

2 178 T DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2024

SYNTHÈSE DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE EN 2024

Evolution par flux des déchets ménagers et assimilés collectés entre 2017 et 2024



En 2024, Grand Paris Sud Est Avenir a collecté **119 416 t** de déchets contre 115 480 tonnes en 2023 soit une augmentation de 3% répartit comme suit :

- **97 643** tonnes de déchets en porte-à-porte,
- **5 537** tonnes en apport volontaire,
- **1 906** tonnes de dépôts sauvages,
- **12 152** tonnes déposés en déchèteries,
- **2 178** tonnes produits par les services municipaux et territoriaux.

L'évolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés collectées entre 2017 et 2024 montre une disparité entre les flux. En effet, entre 2017 et 2024 tous les flux enregistrent une diminution exceptés les emballages / journaux-magazines et les dépôts sauvages. La collecte des déchets alimentaires, ayant démarrée en 2022, enregistre une augmentation chaque année depuis la mise en place de la collecte expérimentale, du fait de son déploiement progressif. Toutefois, les déchets produits ont globalement diminué de 10%.

Production par habitant

	Déchets ménagers et assimilés : 330 kg/hab.					
Flux	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	Verre	Déchets végétaux	Encombrants	Déchèteries
GPSEA	221,82 kg/hab	45,59 kg/hab	13,60 kg/hab	27,15 kg/hab	19,86 kg/hab	41,03 kg/hab
Région IDF (2022)	**268** kg/hab	**40** kg/hab	**21** kg/hab	**18** kg/hab	**25** kg/hab	**82** kg/hab
GPSEA vs Région	- 17%	+ 14%	-35%	+51%	-21%	-50%
						

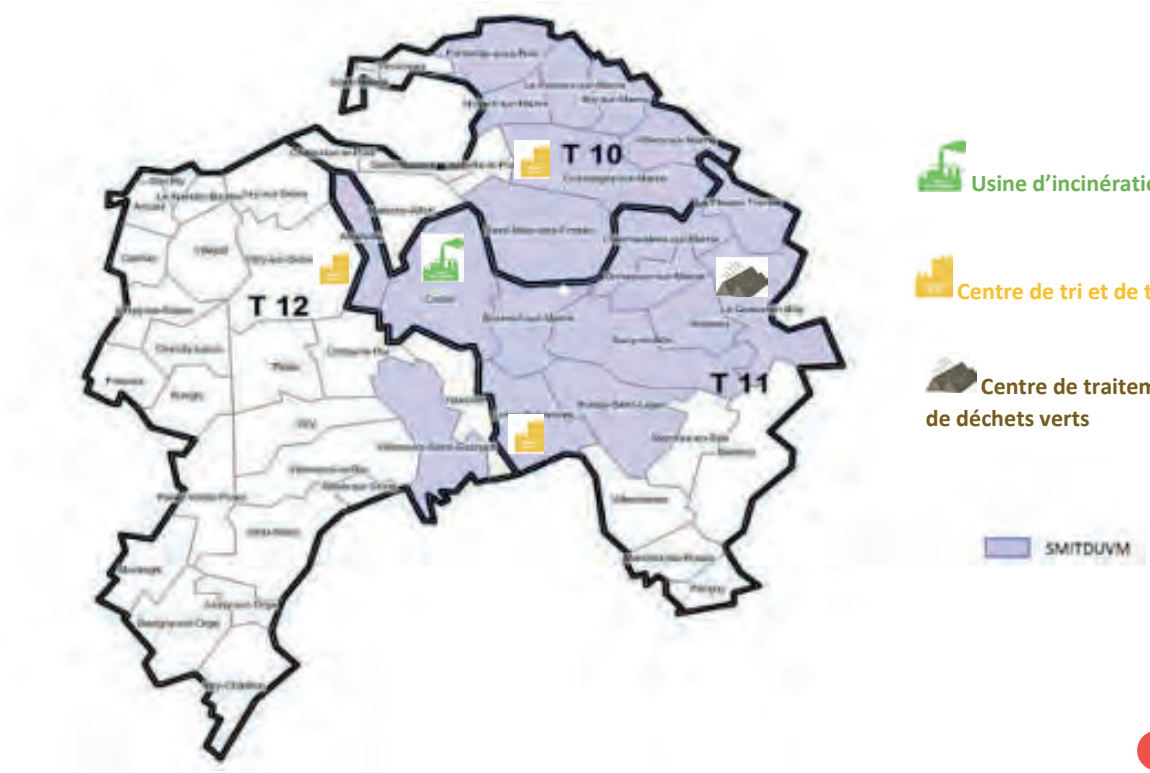
En 2024, le ratio d'emballages et de déchets résiduels collectés en porte-à-porte s'élève 281,01 kg/hab sur le Territoire contre 304,09 en 2017 soit une diminution de 23,08 kg/hab.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Grand Paris Sud Est Avenir a transféré sa compétence traitement au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val- de-Marne (SMITDUVM) qui possède dans son patrimoine l'usine de valorisation énergétique de Créteil (Valo'Marne) et a également conclu des marchés de traitement hors incinération.

Localisation des sites de traitement et de valorisation des déchets du territoire du SMITDUVM*



Les principales installations de traitement utilisées sont les suivantes :

- Une usine d'incinération avec valorisation énergétique implantée à Créteil,
- Des centres de tri et de transfert : déchets recyclables secs, encombrants, verre situé à Limeil-Brévannes, Champigny-sur-Marne et Vitry-sur-Seine;
- Des centres de traitement spécialisés, pour les végétaux, les DMS et les DEEE respectivement situés à La Queue-en-Brie, à Etampes et à Sarcelles,
- Des sites de transfert et de méthanisation pour les déchets alimentaires situés à Stains (93) et à Réau (77).

** Le SMITDUVM est composé de 3 Etablissements Publics Territoriaux : Grand Paris Sud Est Avenir hors le secteur Plateau Briard, Paris Est Marne & Bois (communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne) et Grand Orly Seine Bièvre (commune de Villeneuve-Saint-Georges).*

LA VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement en porte-à-porte ou en apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri de la société SUEZ implanté à Limeil-Brévannes.
Les déchets sont alors triés par matériaux : l'acier, l'aluminium, les papiers/ cartons et les flaconnages plastiques. Les journaux, magazines, papiers, ainsi qu'une partie des cartons dits DEIC (déchets d'emballages industriels et commerciaux) collectés dans le cadre du service public font l'objet de contrats de reprise particuliers.

Parmi les emballages collectés et dirigés vers le centre de tri, peuvent être détectés des déchets indésirables, identifiés comme refus de tri (déchets organiques, des objets en plastique mais non recyclables, etc.). Ils sont incinérés sur le site de VALO'MARNE à Créteil où l'énergie produite est valorisée soit en chaleur, soit en électricité.

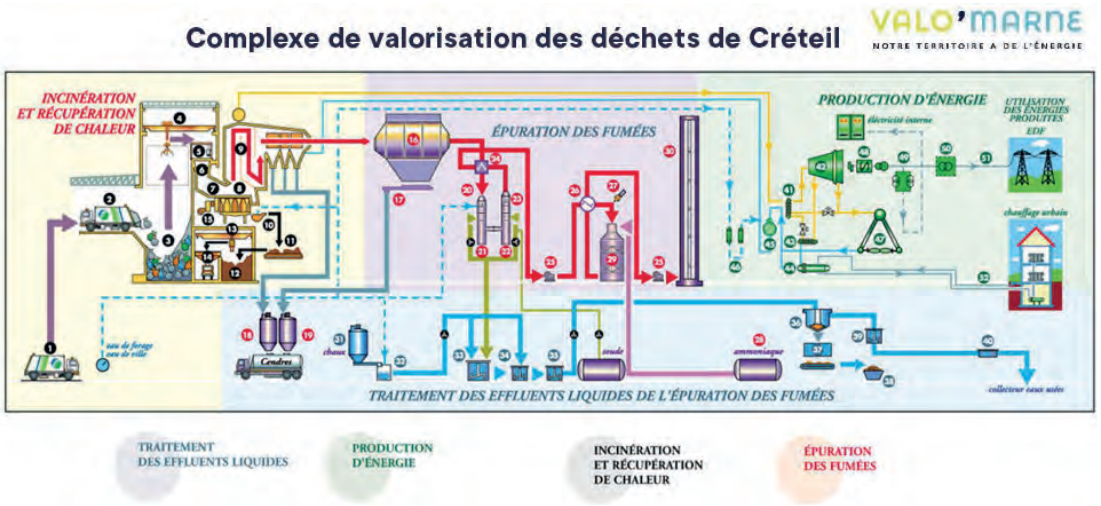
Une fois triés par standard de matériaux, les déchets d'emballages ménagers sont vendus à des industriels du recyclage, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées. Les recettes de cette vente des matériaux issus de la collecte sélective réduisent d'autant le coût de la gestion des déchets pour la collectivité, et par conséquent, pour le citoyen.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS

Les déchets ménagers résiduels sont traités par l'usine d'incinération exploitée par Valo'Marne (filiale de SUEZ), implantée à Créteil.

L'incinération permet à la fois d'éliminer les déchets et de fournir de l'énergie sous forme d'électricité au réseau électrique mais également de la chaleur, grâce au raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil.

L'usine de valorisation énergétique fait évoluer le système de traitement des fumées, en passant d'un traitement humide à un traitement sec, ce qui permet de bénéficier d'un process plus vertueux.



Source : Valo'Marne - Rapport annuel du délégataire 2023

Grâce à un traitement approprié des mâchefers (sous-produit de l'incinération), l'acier et l'aluminium sont récupérés et valorisés. La plus grande partie des 31 931 tonnes de mâchefers produits sortis de Valo'Marne en 2024 ont été utilisés à des fins routières pour les remblais et en tant que ferreux et non-ferreux en aciérie et sidérurgie.

Les éléments techniques et financiers relatifs à l'usine d'incinération de Créteil font l'objet d'un rapport de délégation de service public présenté chaque année à la commission consultative des services publics locaux *ad hoc*.

LE CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES

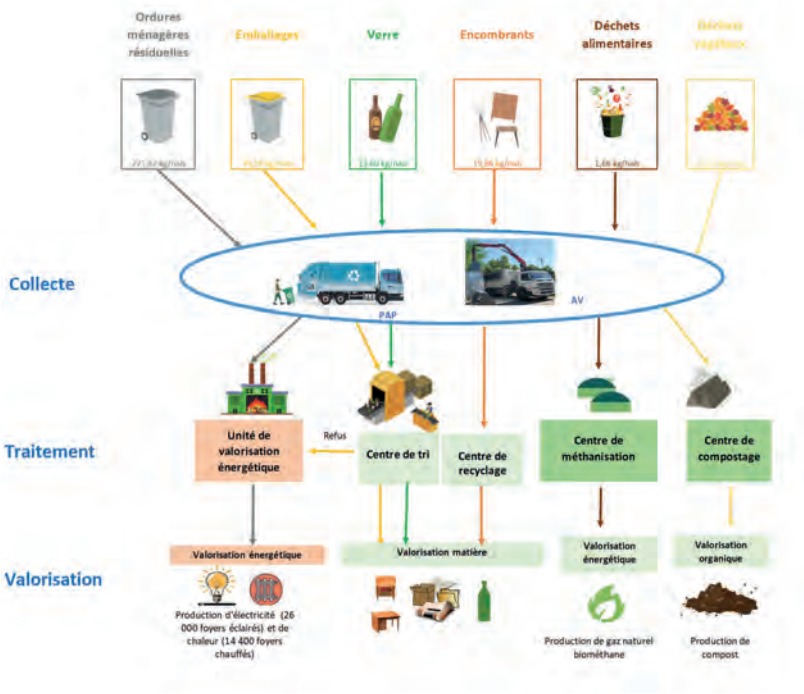
Les déchets ménagers et assimilés non-incinérables (déchets de grande taille) ne pouvant pas être valorisés en raison de leur nature (déchets mêlés) sont évacués en centre de stockage des déchets ultimes de Soignolles-en-Brie (77) géré par Suez Île-de-France.

Performance de tri des emballages et journaux-magazine expédiés vers les filières

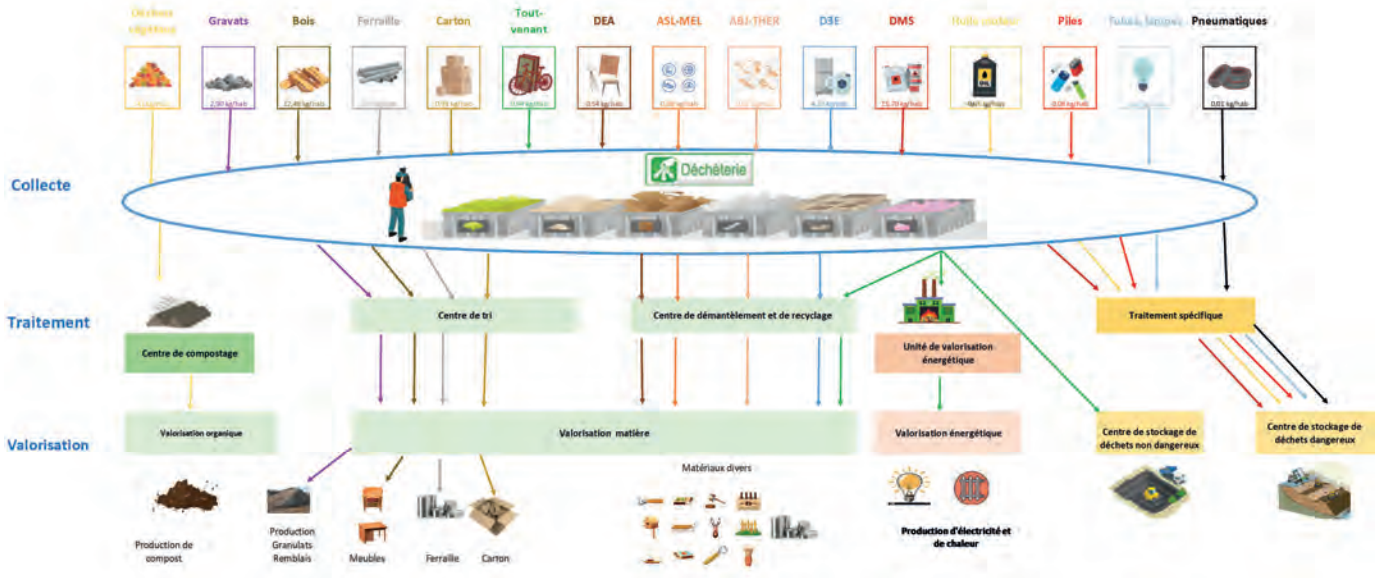
Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclages (1)	2023	2024	Evolution entre 2023 et 2024	Performance 2024 en kg/hab
Bouteilles, flacons, pots, barquettes et autres rigides	4308	1296	–70%	4,38
Emballages en acier	317	424	34%	1,43
Emballages en aluminium	163	139	–14%	0,47
Papiers/cartons complexés (Briques)	224	122	–46%	0,41
Papiers/cartons non complexés (cartons)	3555	3942	11%	13,31
Verre	4433	4328	–2%	14,61
Journaux Magazines	1528	1197	–22%	4,04
Gros de Magasin	1581	2341	48%	7,91
Housses plastiques (y compris films PE)	244	222	–9%	0,75
Refus de tri	3469	4063	17%	13,72
Total (hors refus de tri)	13353	14012	5%	47,31
Total déchets	16822,52	18075,14	7%	61,03
Taux de valorisation des emballages des ménages (hors verre) (1)	79,37%	77,52%		
Taux de refus des emballages des ménages (hors verre) (1)	28,00	28%		

(1) Données Centre de tri

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



LES INDICATEURS FINANCIERS

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le financement de la politique de gestion des déchets de Grand Paris Sud Est Avenir est fondé sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt local assis sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Chaque année, le Conseil de Territoire vote le taux de la TEOM en fonction des dépenses prévisionnelles.

LES DÉPENSES ET RECETTES

Les dépenses et les recettes présentés ci-dessous correspondent à l'ensemble des coûts affectés à la gestion des déchets ménagers et assimilés du Territoire.

Dépenses de fonctionnement

42 141 305 € DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

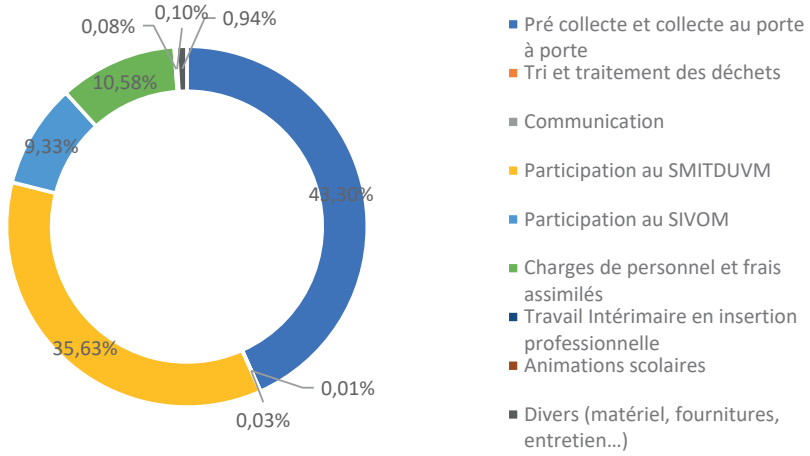
Dépenses de fonctionnement (TTC)	2024
Pré collecte et collecte au porte à porte	18 248 097 €
Tri et traitement des déchets	2 271 €
Communication	12 234 €
Participation au SMITDUVM	15 013 351 €
Participation au SIVOM	3 932 821 €
Charges de personnel et frais assimilés	4 459 743 €
Travail Intérimaire en insertion professionnelle	35 048 €
Animations scolaires	43 385 €
Divers (matériel, fournitures, entretien...)	394 355 €
TOTAL	42 141 305 €

+6% par rapport à 2023

La répartition des dépenses de fonctionnement montre que les coûts affectés à la pré-collecte et à la collecte en porte-à-porte représentent 43% des dépenses de fonctionnement.

La participation du SMITDUVM, correspondant à la contribution au Syndicat pour les coûts de traitement, représente 36% des dépenses. Ces deux dépenses représentent à elles seules 79% des dépenses totales de fonctionnement.

Répartition des dépenses de fonctionnement en 2024



Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses suivantes :

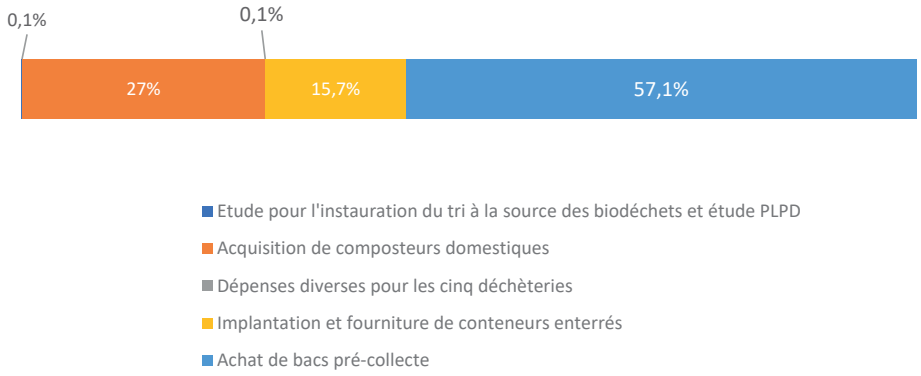
1 505 644 € DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement (TTC)	2024
Etude pour l'instauration du tri à la source des biodéchets et étude PLPDMA	960 €
Acquisition de composteurs domestiques	407 953 €
Dépenses diverses pour les cinq déchèteries	1 366 €
Implantation et fourniture de conteneurs enterrés	236 304 €
Achats bacs de pré-collecte	859 061 €
TOTAL	1 505 644 €

+3% par rapport à 2023

En 2024, l'achat des bacs de pré-collecte représentent 57% des dépenses d'investissement soit 859 061 € mais représente une diminution de 6% par rapport à l'année 2023 dont cette même dépense s'élevait 917 236 €. En revanche, les dépenses consacrées à l'achat des composteurs se sont multipliées par 5, on passe 74 414 €en 2023 à 407 953 € en 2024. Cette augmentation s'explique par la demande croissante de composteurs mis à disposition des usagers gratuitement.

Répartition des dépenses d'investissement en 2024



Recettes de fonctionnement

50 121 130 € RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement comprennent :

Recettes de fonctionnement (TTC)	2024
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	46 907 005 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	15 186 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	2 449 292 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	187 947 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-mobilier)	209 119 €
Soutien à la tonne recyclée (Fonds de recyclage petits aluminiums)	8 301 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco DDS)	14 805 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les professionnels	11 225 €
Pénalités suite à manquements dans l'exécution des marchés de collecte	318 250 €
TOTAL	50 121 130 €

+6% par rapport à 2023

La taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) représente les principales recettes de fonctionnement soit 94%. Elle est révisée chaque année.

PERSPECTIVES

DÉPLOIEMENT DES ABRIS BACS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES :

Dans le cadre de sa stratégie du tri à la source des déchets alimentaires, Grand Paris Sud Est Avenir lancera son marché des abris-bacs afin de mettre en place des Points d'apport volontaire qui seront installés à proximité de points d'intérêt (établissements scolaires et les marchés forains) ainsi qu'un maillage complémentaire afin de proposer une solution de proximité aux usagers ne disposant pas d'espaces verts.

POURSUITE DE L'ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) :

Après avoir constitué la CCES (Commission de Consultation pour l'Élaboration et le Suivi), GPSEA poursuivra la démarche d'élaboration de son PLPDMA dont les prochaines étapes seront la définition des axes de réduction des déchets ménagers et assimilés et les plans d'actions associés, la détermination des indicateurs de suivi et l'organisation d'une consultation du public.



GLOSSAIRE

- **DEA** : Déchets d'équipement et d'ameublement.
- **DÉCHETS ASSIMILÉS** : Déchets non dangereux provenant des activités économiques, de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries, ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires, etc.), pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétion technique particulière.
- **DÉCHETS ULTIMES** : Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités par l'extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux. Un déchet ultime est défini comme «un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux».
- **DEEE** ou **D3E** : Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et de hi-fi...).
- **ELA** : Emballage liquide alimentaire (brique de lait par exemple).
- **GDM (GROS DE MAGASIN)** : Matière sortante du centre de tri composée d'un mélange de papier carton de qualité inférieure.
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte-à-porte.
- **PAV** : Point d'apport volontaire.
- **REFUS DE TRI** : Déchets non valorisables en sortie de la chaîne de tri.
- **RECYCLAGE** : Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.
- **REP** : En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. « Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. » C'est ce que l'on appelle la responsabilité élargie des producteurs (REP). Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie.
- **TAUX DE REFUS** : Pourcentage de déchets ne répondant pas aux consignes de tri mais que l'on retrouve dans les collectes sélectives.
- **TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **VALORISATION ÉNERGÉTIQUE** : Utilisation du déchet en tant que combustible pour produire de l'énergie.

ANNEXES

ANNEXES 1

Liste des ressourceries du Territoire

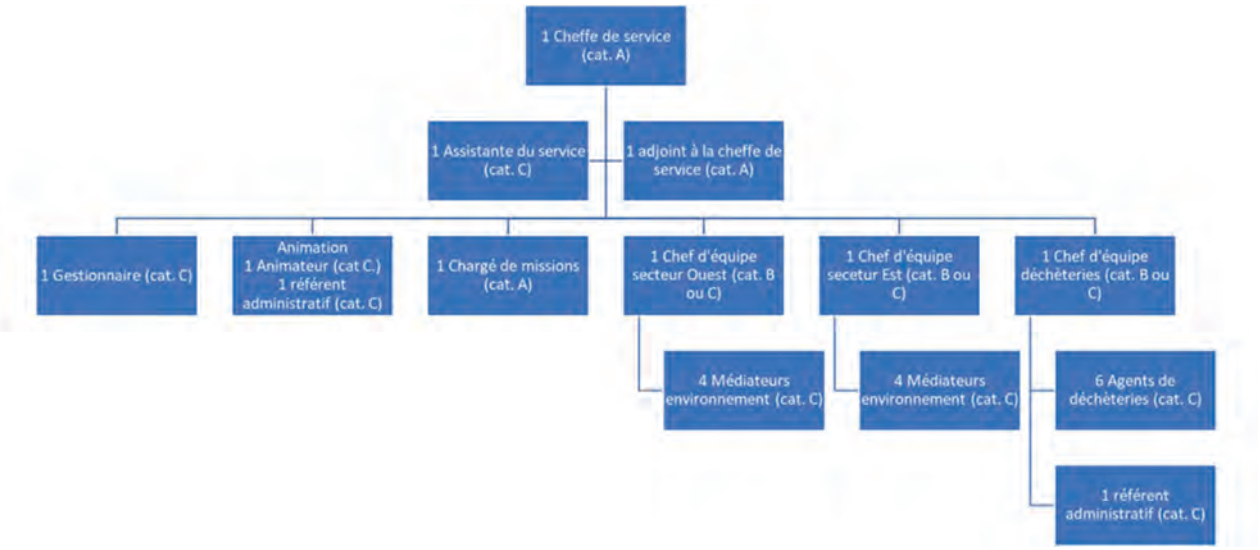
Nom	Adresse	Contact
La Boissyclerie	2 Rue Jacques Prévert, 94470 Boissy-Saint-Léger	Tél : 06 84 62 42 55 *boissyclerie@ligue94.com*
Créteil Ressourcerie	140, Avenue Laferrière 94000 Créteil	Tél : 07 66 48 72 45 *creteil.ressourcerie@gmail.com*
RessourSucy	34 rue Ingres, 94370 Sucy-en-Brie	Tél : 07 66 05 00 01 *contact@ressoursucy.fr*
Emmaüs de Créteil	14, rue Docteur Ramon 94420 Créteil	Tél : 01 49 56 13 81 *creteil@emmaus.asso.fr*
Communauté Emmaüs	41 Avenue Lefèvre, 94420 Le Plessis-Trévise	Tél : 01 45 76 10 79 *responsablesemmaus@gmail.com*

ANNEXES 2

Organisation du service environnement

25 AGENTS EN 2024

Regroupés sous la direction d'une cheffe de service, les deux unités territoriales organisent et gèrent la collecte et le traitement des déchets ménagers sur leurs secteurs de rattachement.



Grand Paris sudest avenir

Agir au quotidien et pour demain

01 41 94 30 00
contact@gpsea.fr
sudestavenir.fr